

MILIEUX AGRICOLES OU NATURELS : LES FONDAMENTAUX DU FONCIER

Les Associations Foncières Pastorales (AFP)

Life Biodiv'Est est piloté par la Région Grand Est et financé par l'Union européenne et ses partenaires



Life
Biodiv'Est



24/09/2026

BIENVENUE SUR CE WEBINAIRE



Ce webinaire est enregistré et sera disponible en replay !



Les micros sont coupés pour éviter les bruits parasites



Posez vos questions directement avec la fonctionnalité "Questions"

Life Biodiv'Est est piloté par la Région Grand Est et financé par l'Union européenne et ses partenaires



LES INTERVENANTS



Aintzane MARBOEUF
Animatrice Stratégie Foncière Régionale
Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne



Elsa MEYER SCHOPKA
Cheffe de pôle Natura 2000
Région Grand Est



Zoé MÜNCH
Chargée de mission prairies-pollinisateurs
Région Grand Est



Frédéric LIENARD
Président
Association Foncière Pastorale de Thannenkirch



Etienne NEU
Président
Association Foncière Pastorale de Schorbach



Cécile BAYEUR
Chargé de mission agri-environnement
Association Mosellane d'Economie Montagnarde (AMEM 57)



Votre collectivité a-t-elle déjà mobilisé une AFP ?

- A. Oui
- B. Non
- C. C'est en réflexion
- D. Je découvre ce qu'est une AFAFE



Selon vous, quelle est l'étape la plus complexe dans la vie d'une AFP ?

- A. La concertation des propriétaires
- B. La recherche de financements
- C. L'engagement des propriétaires sur le long terme
- D. L'obtention de l'arrêté préfectoral
- E. Autre raison ?

LE DÉROULÉ

Introduction du cycle de webinaires

Les sujets abordés

Le calendrier

Quelques éléments théoriques

Les différents types d'AFP

Les étapes de création

Ils témoignent

AFP de Schorbach

AFP de Thannenkirch

Questions & Réponses

Les points clés à retenir

Des ressources complémentaires



Introduction

UN CYCLE DE WEBINAIRES DÉDIÉ AUX TECHNICIEN.NES

- Organisés dans le cadre du programme européen LIFE Biodiv'Est
- Gratuits et tous les mois
- De novembre 2025 à décembre 2026
- Construits pour les animateurs de contrats Natura 2000, de Plans Herbe ®, les animateurs mission eau, les responsables d'aménagements,...
- Des intervenants du Grand Est pour partager leurs expériences
- Infos et inscriptions 🖱️ biodiversite.grandest.fr
- Replays et ressources complémentaires accessibles 🖱️ www.biodiversite.grandest.fr

Abonnement à la newsletter
Biodiv'Est

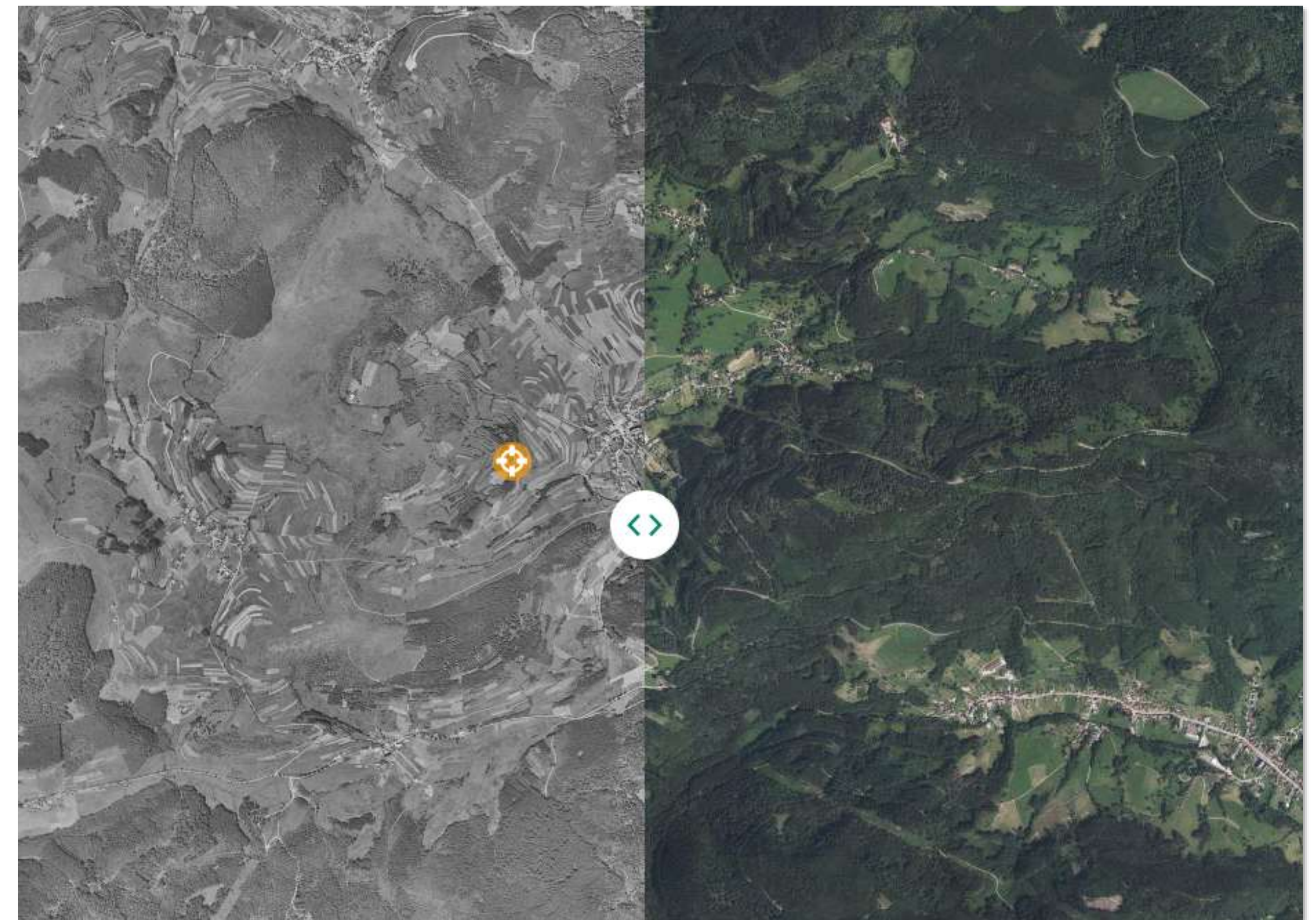
Milieux agricoles ou naturels : les fondamentaux du foncier			
Le programme 2025-2026			
11 décembre 2025 La préemption	25 mars 2026 Les Baux Ruraux à Clauses Environnementales	24 Septembre 2026 Les associations foncières pastorales	
22 janvier 2026 L'acquisition grâce à la convention de portage SAFER	30 avril 2026 Le bail emphytéotique et ORE avec/sans contrepartie financière	15 octobre 2026 A déterminer	10 décembre 2026 A déterminer
3 février 2026 L'acquisition via une foncière citoyenne	18 juin 2026 La convention DUP captages et la convention minimis	10 novembre 2026 Les outils d'accompagnement au changement de pratiques agricoles : les PSE	



Quelques éléments théoriques

POURQUOI PARLER DE GESTION FONCIÈRE PASTORALE AUJOURD'HUI ?

- **Actualité incendiaire de l'été 2026** : face au risque incendie et aux feux de forêts, le pâturage ? ([article de Reporterre](#))
- Lutter contre la déprise agricole et l'enfrichement
 - De 30% de bois en 1950 à 77% en 2000s (CC Vallée de la Bruche, Bas-Rhin)
- Difficultés d'accès aux parcelles, à entretenir les chemins et infrastructures liées au morcellement de la propriété privée
 - Ex : ~ 80 propriétaires pour 125 ha dans les AFP étudiées en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées (Barthe et Eychenne, 2018)
 - Ex : 1900 propriétaires pour 550 ha dans les AFP de la Vallée de la Bruche (Bas-Rhin)



Photos aériennes 1950-2000 de la commune de Ranrupt (Bas-Rhin) issues de remonterletemps.ign.fr



ANNÉE INTERNATIONALE DES
**PARCOURS ET DES
ÉLEVEURS PASTORAUX**
2026

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE : UN OUTIL INEDIT

FIN XIXÈME

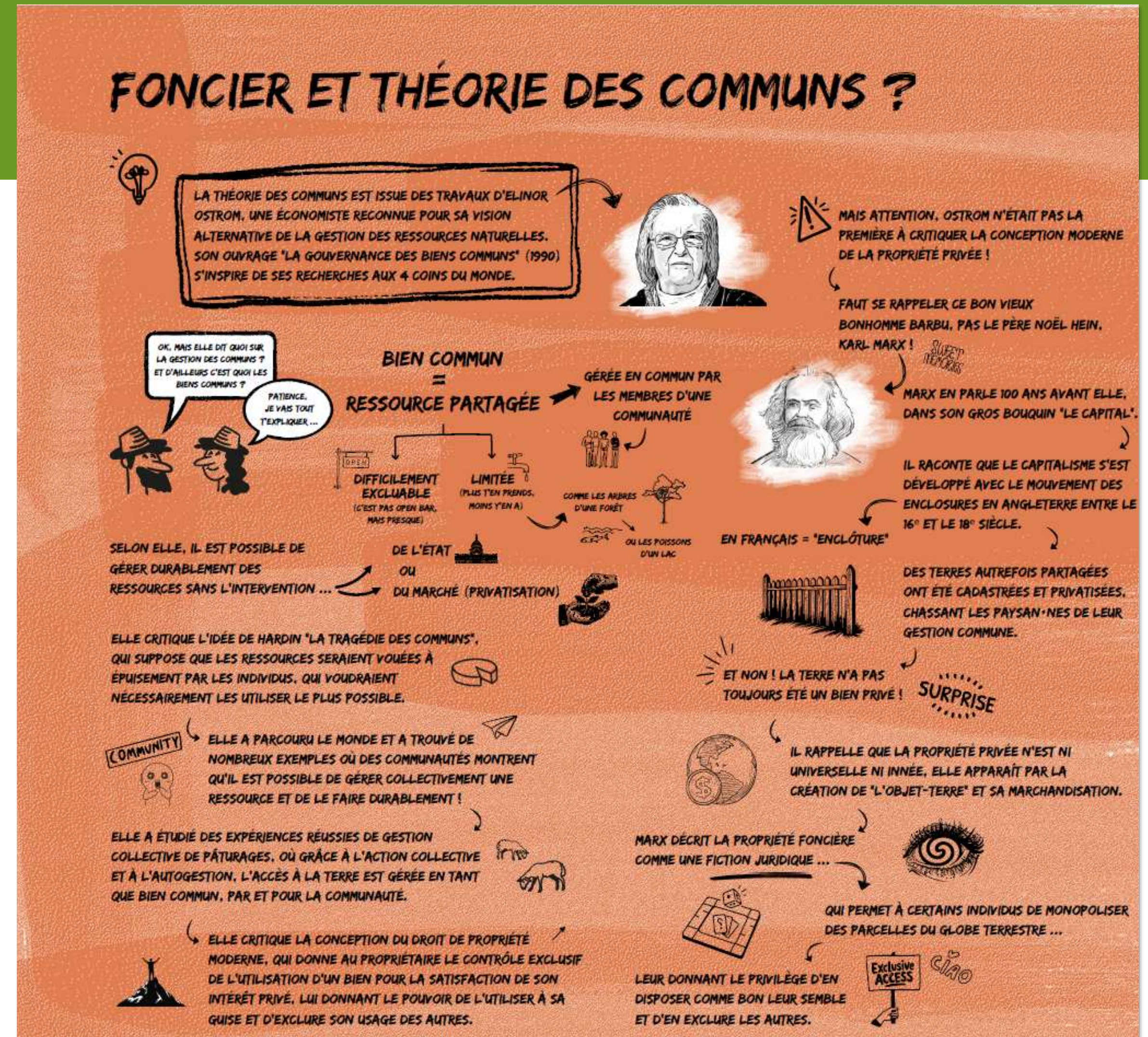
- 1889 : Abolition du droit de parcours et de vaine pâture

→ Consécration du droit de la propriété privée

1950s :

- Désaffectation des terres d'altitude pour les plaines sous l'impulsion de la mécanisation
- Déprise agricole en zone de montagne
- Sentiment d'ensauvagement, d'étouffement face à la fermeture des milieux, peur de la désertification sociale et économique

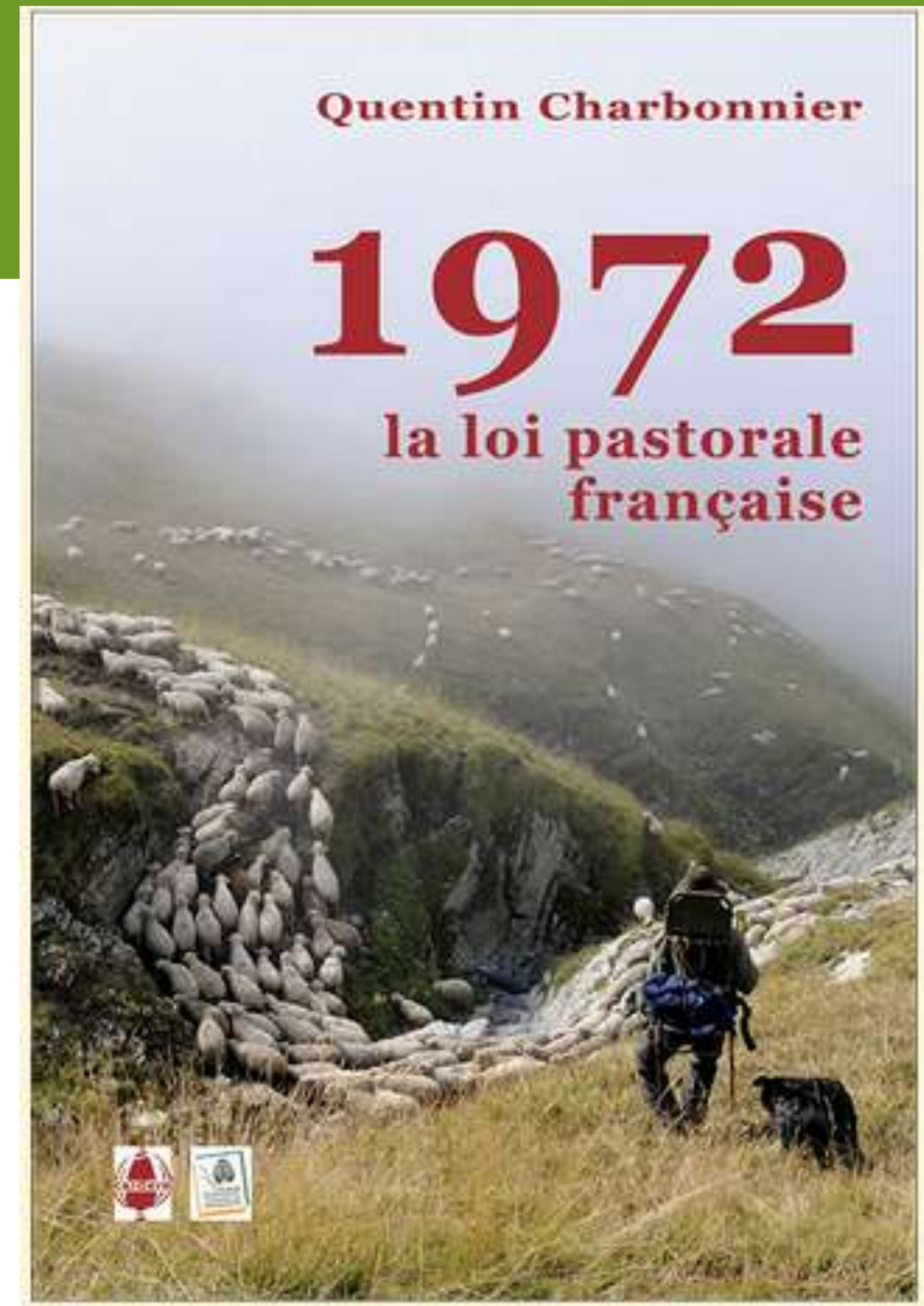
→ Les terres de montagne libérées par l'agriculture en déprise ne peuvent être laissées vacantes, la gestion privée du foncier est jugée défailante



LA NAISSANCE DES AFP

1972 :

- Promulgation de la loi pastorale le 6 janvier 1972
 - Création de 3 outils → une révolution !
 - Associations Foncières Pastorales (AFP)
 - Groupements Pastoraux
 - Conventions de pâturage
- 1^{ère} AFP en Ariège
- En 2010, on comptait en France plus de 300 AFP autorisées



<https://cardere.fr/pastoralisme/31-la-loi-pastorale-francaise-9782914053655.html>

LE CADRE ACTUEL DES AFP

DÉFINITION

- « une copropriété de parcelles » : une structure de regroupement de propriétaires de terrains privés et/ou publics
- avec foncier à vocation agricole et/ou pastorale
- rôle de mise en valeur et de gestion de terrains sans en être propriétaire
- Sur le long terme

PÉRIMÈTRES DE MISE EN ŒUVRE :

- zones de montagne
- zones délimitées « à vocation pastorale » définies dans chaque département par le préfet, après avis des chambres d'agriculture

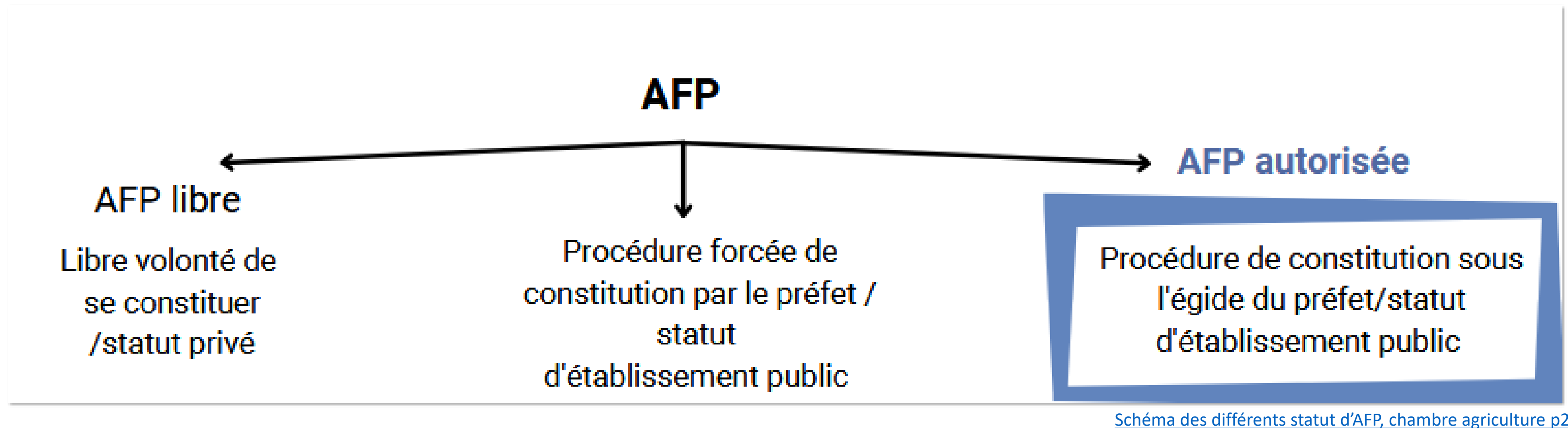


[Cartographie des zones de montagne en France et en Grand Est, Observatoire des territoires, ANCT, 2025](#)



[Périmètre d'action du Commissariat du Massif des Vosges, commissariat de massif \(2024\)](#)

LES 3 TYPES D'ASSOCIATIONS FONCIÈRES PASTORALES



- **AFP autorisées**: soumise à la réalisation d'une enquête publique et à arrêté préfectoral, requiert l'accord de la majorité, peuvent prétendre à des [aides au démarrage](#) de l'Etat et doivent répondre aux règles de la comptabilité publique
- **AFP constituées d'office**: par le préfet en cas de problème sécuritaire, en cas de blocage d'une AFP autorisée, peuvent prétendre à des [aides au démarrage](#) de l'Etat
- **AFP libres**: entité juridique privée qui requiert l'accord unanime des propriétaires, ne sont pas éligibles aux aides à l'investissement

NE PAS CONFONDRE AVEC ...

Associations Foncières Agricoles (AFA)

Les **Associations Foncières Agricoles** sont créées à l'initiative de propriétaires pour répondre à des problématiques plus larges du seul pastoralisme. Elles peuvent être mobilisées sur l'ensemble du territoire national pour améliorer la structure foncière des exploitations et réaliser des aménagements collectifs.

- Créées en 1990 avec la Loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social
- « *Les associations foncières agricoles sont des associations syndicales, libres ou autorisées, constituées entre propriétaires de terrains à vocation agricole, pastorale ou forestière* » pour réaliser les opérations **d'aménagement, d'entretien, de gestion des travaux ou ouvrages collectifs**, articles L.136-1-13, code rural et de la pêche maritime
- Peuvent être créés **n'importe où** (pas que zones de montagne!)
- Pour la mise en valeur agricole, développement rural, préservation ou remise en état des continuités écologiques

Aménagement du Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE)

Les **AFAFE** sont un outil d'aménagement dirigé sous l'autorité des Départements pour regrouper, sous forme d'unités foncières cohérentes ou de grandes parcelles restructurées, des propriétés initialement morcelées et dispersées.

- Une procédure initiée par les conseils départementaux
- Encadrés par les articles L121-1 à 35 du code rural de la pêche maritime
- Remplace en 2016 les « Aménagements Fonciers de Remembrement »

Cette procédure vise une nouvelle distribution des parcelles agricoles pour :

- Améliorer la cohérence des exploitations agricoles en diminuant le morcellement, les déplacements,..
- Favoriser une meilleure gestion de l'espace communal et rural (haies, fossés, chemins,..)
- Intégrer les équilibres environnementaux et le devenir des paysages (corridors écologiques, zones humides,..)
- et **accompagner les grands projets d'aménagement** (infrastructures routières, ferroviaires, zones d'activités, etc.).

Ex : [Commune d'Assenoncourt qui a acquis 13 ha de prairies lors de l'AFAFE](#) et d'une procédure de récupération de biens vacants et sans maître et qui y a mis en gestion auprès du CEN L avec des ORE



Ils témoignent

AFPa GARSTEN — SCHORBACH (57)



1979
Année de
création

65
Communes
de montagne

65 %
Surface
en forêt

1
AFPa

// MISSIONS

- ✦ développement économique et social du territoire
- ✦ valoriser les paysages et la biodiversité



AFPa GARSTEN — SCHORBACH (57)

CONTEXTE



Ouvriers paysans : quelques lopins de terre pour l'autoconsommation

→ Pentes exploitées en terrasse



Diminution du nombre de paysans

Morcellement parcellaire

→ Enfrichement et reboisement spontané des pentes

→ Développement plantations d'épicéas soutenues par l'Etat

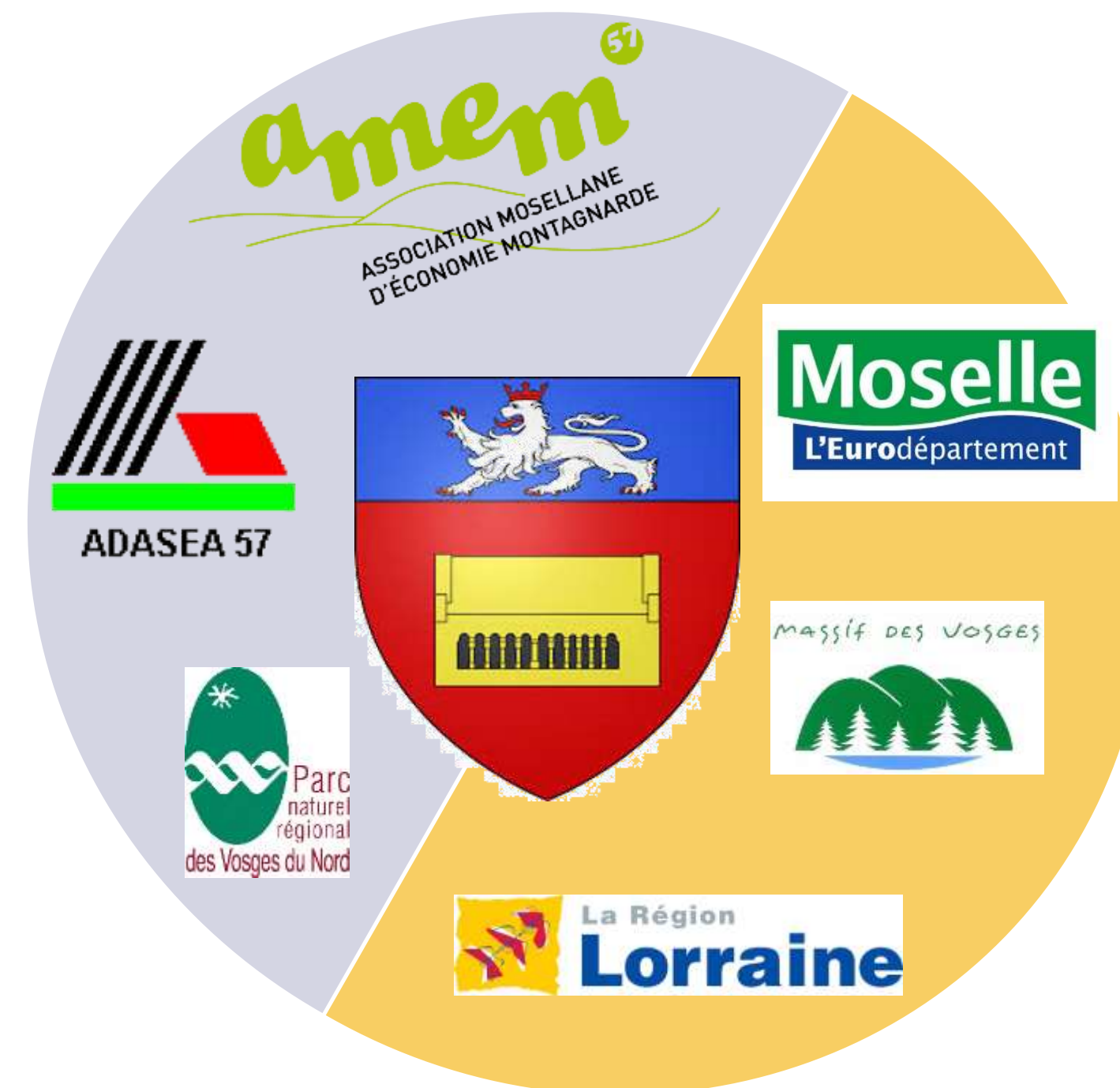
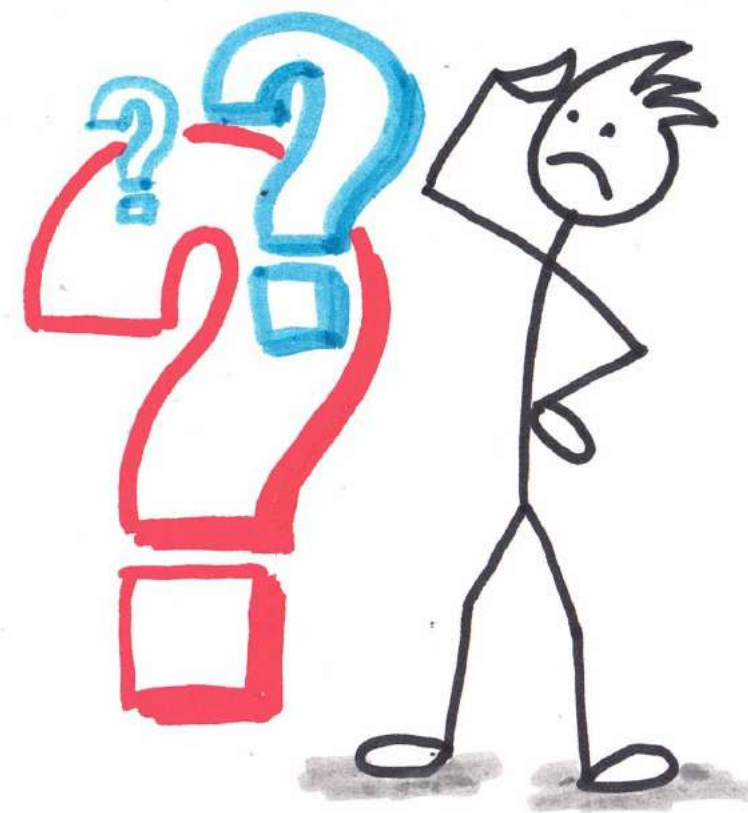
AFPa GARSTEN — SCHORBACH (57) CONTEXTE

⇒ Modification profonde du paysage entraînant une :

- ✦ Diminution de l'ensoleillement
- ✦ Détérioration du cadre de vie

⇒ Forte attente des habitants pour rouvrir les coteaux

QUE FAIRE ?



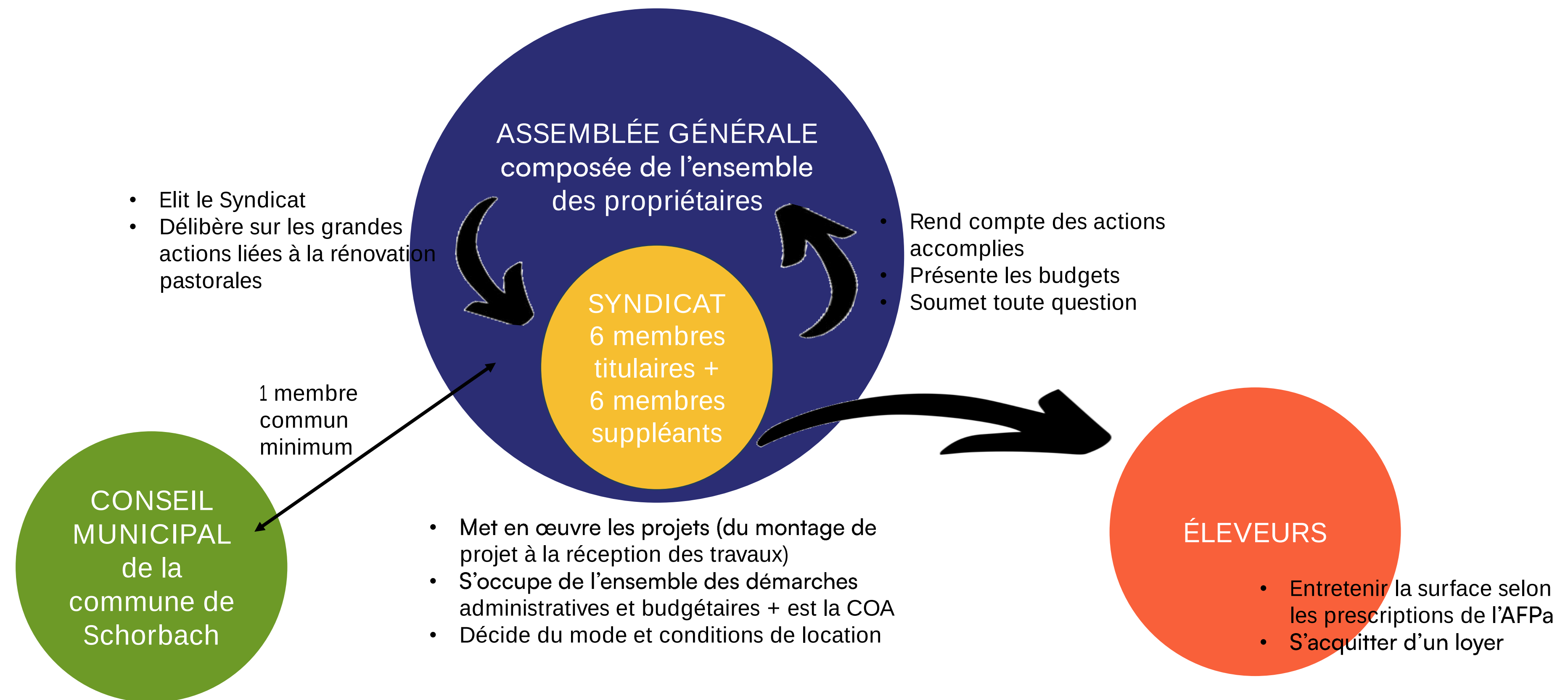
⇒ Rechercher un outil juridique et financier pour :

- ✦ maîtriser le foncier
- ✦ mettre en œuvre des travaux de restauration des prés

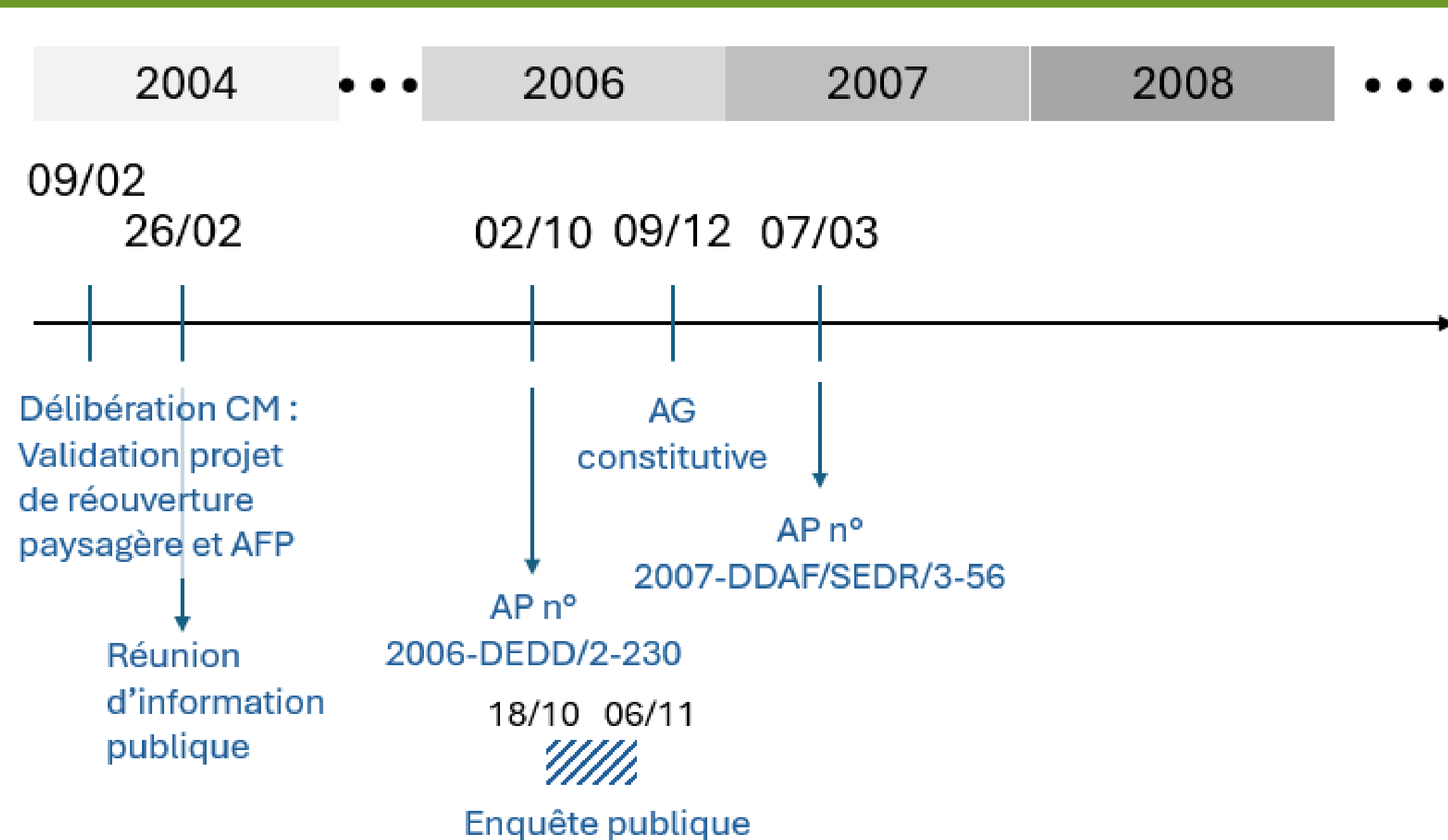


AFPa GARSTEN — SCHORBACH (57)

CONTEXTE



AFPa GARSTEN — SCHORBACH (57) TRANCHE 1



Travaux en régie :

- Confection de poteaux en acacia
- Débroussaillage périmètre extérieur
- Pose de clôtures

Travaux en prestation :

- Débroussaillage et bucheronnage
- Arasage et broyage des souches
- Clôtures : fourniture et pose
- Aménagements pastoraux : point d'eau, contention...
- Semis d'herbe



15 ha 93

234 parcelles, 116 propriétaires

81 081 €

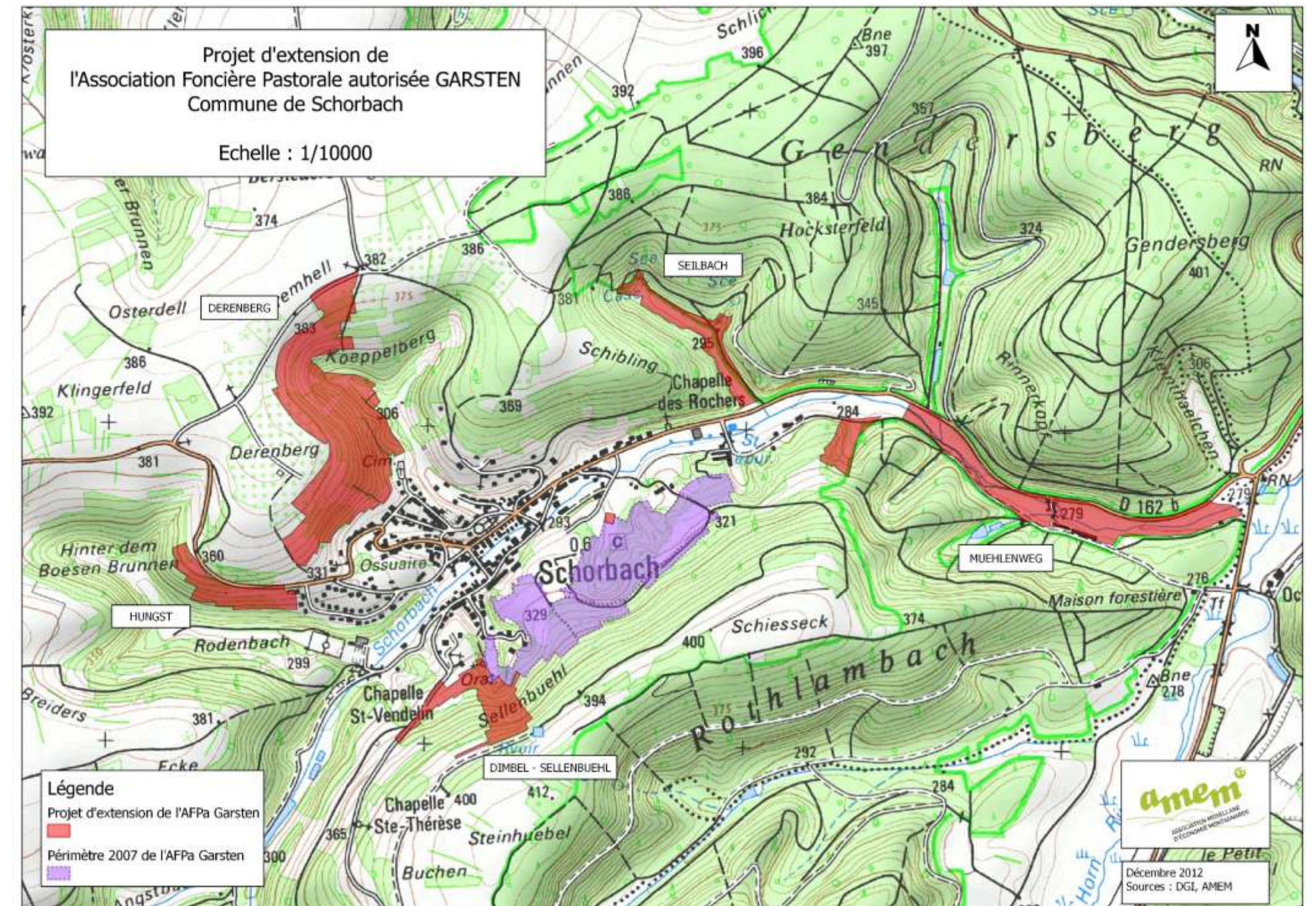
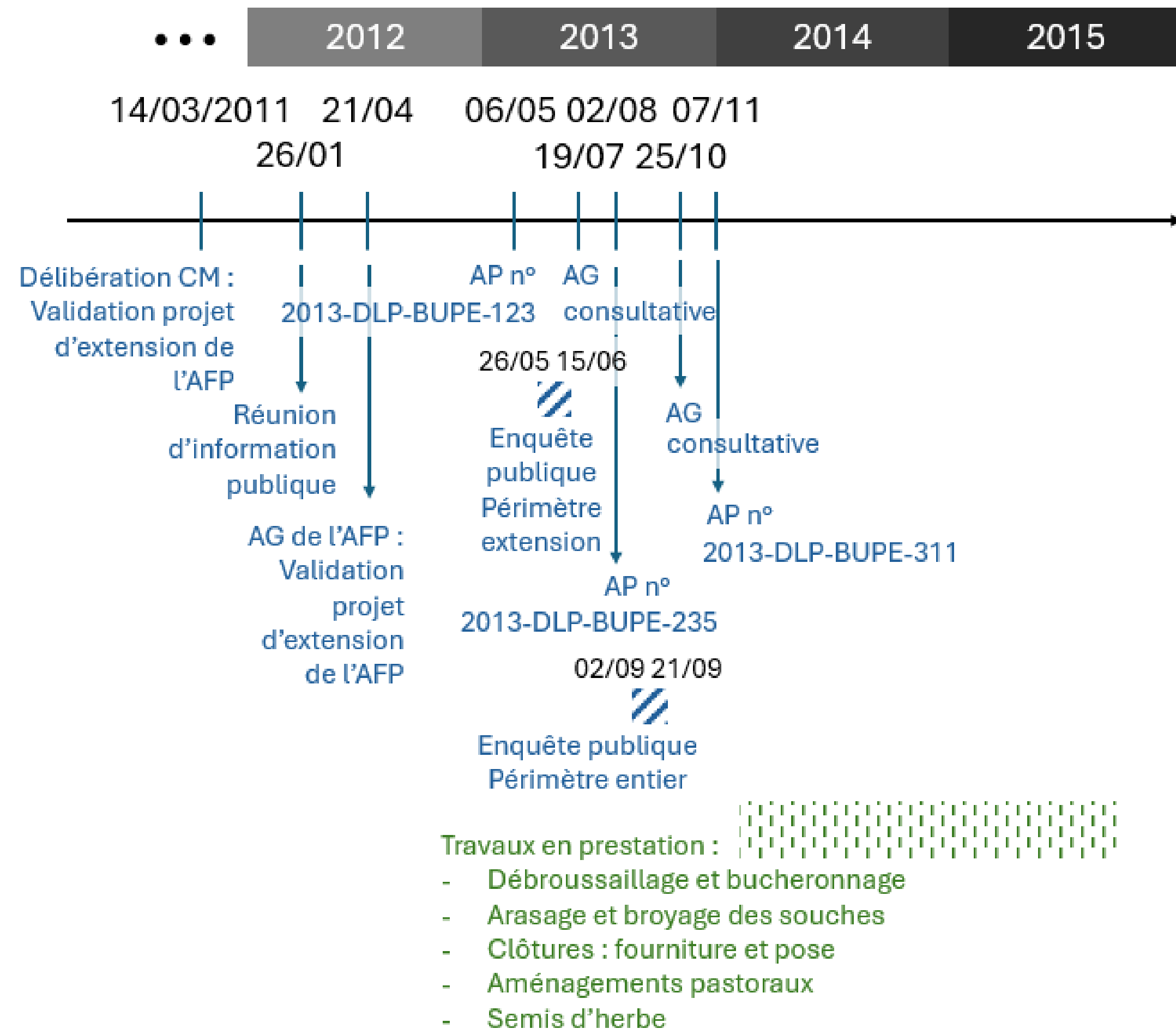
Subventions (80%) : CG57, Région Lorraine, SGAR, enveloppe parlementaire

Autofinancement (20%) : valorisation du bénévolat

→ Gestion à 1 agriculteur



AFPa GARSTEN — SCHORBACH (57) TRANCHE 2



52 ha 84 a 95 (+36 ha 95)

715 parcelles , 317 propriétaires

165 234 €

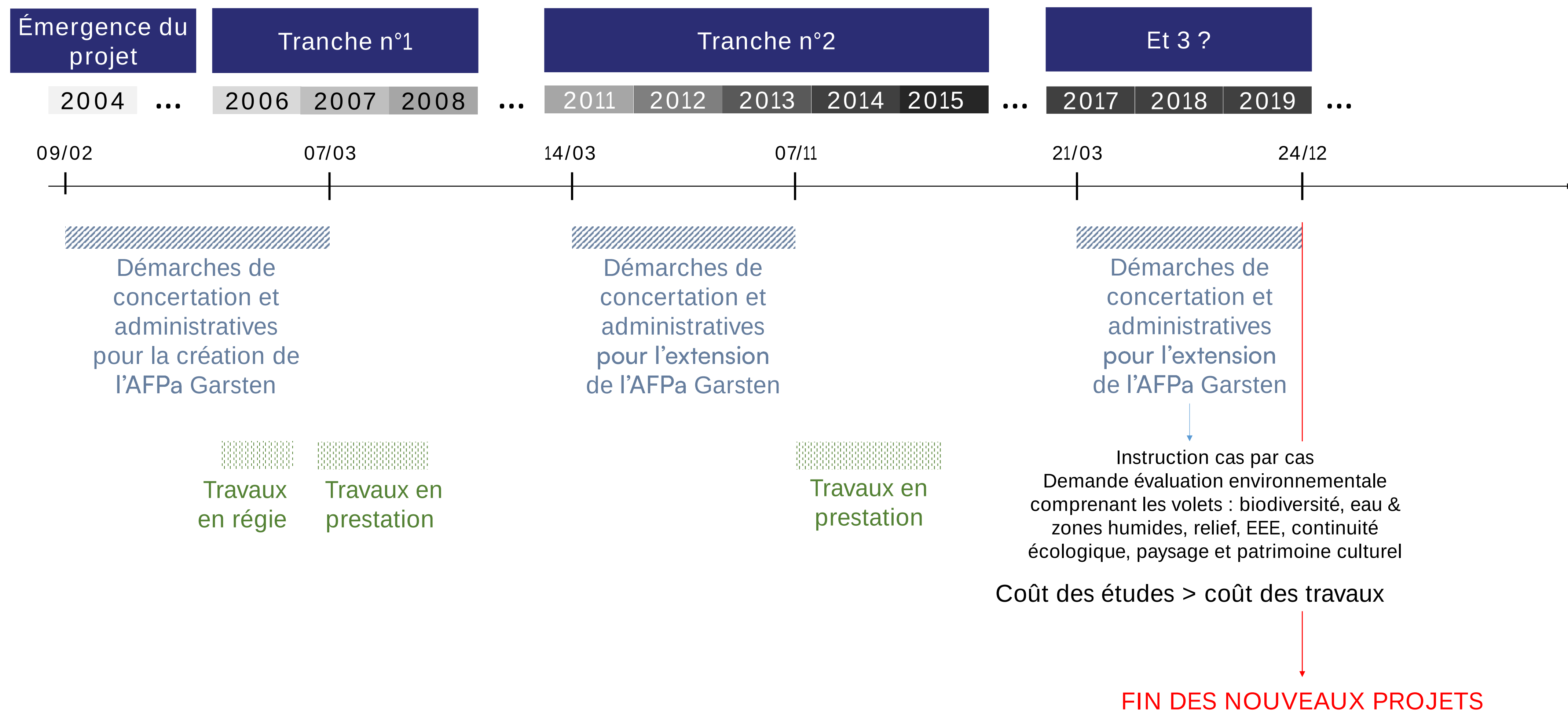
Subventions (70%) : FNADT, CG57, Région Lorraine

Commune (10%)

Autofinancement (2%) : valorisation du bénévolat

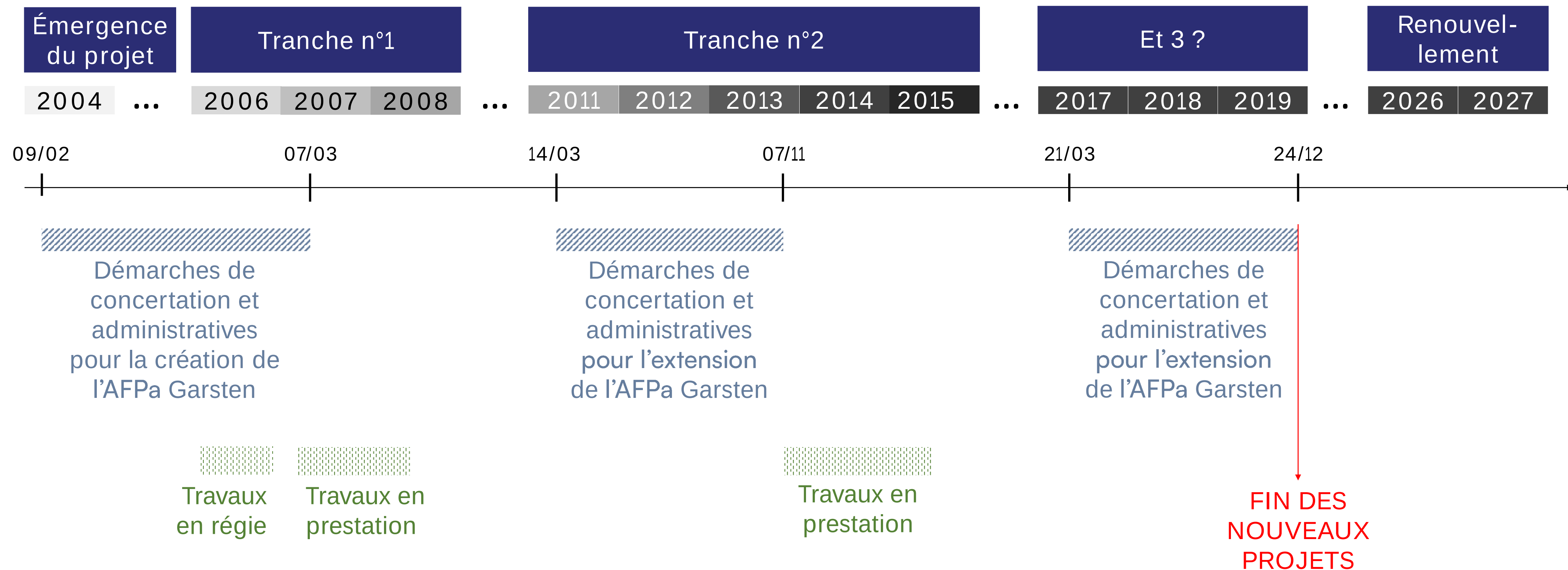
→ Gestion à 5 agriculteurs (Fjords, lamas, HLC, ovins)

AFPa GARSTEN — SCHORBACH (57) PROJET DE TRANCHE 3



AFPa GARSTEN — SCHORBACH (57)

PROJET DE TRANCHE 3



AFPa GARSTEN — SCHORBACH (57)

ÉVOLUTIONS & DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

⇒ Comptabilité publique

AFPa = EPCA établissement public à caractère administratif → double comptabilité

A la création : pas d'argent MAIS versement des subventions conditionnées aux justificatifs = factures acquittées. Comment faire l'avance de trésorerie ?

CFU / dématérialisation des documents → surcoût estimé à 1500 € au lancement et de 1400 € tous les 3 ans → ne peuvent être couverts par les recettes actuelles → Solution = prise en charge par la commune, reste à l'AFPa de s'acquitter des certificats électroniques numériques

⇒ Renouvellement des générations de propriétaires : pédagogie pour expliquer

⇒ Néoruraux et chevaux de loisirs → une surface dédiée qui pour le moment a comblé les demandes

⇒ Vente de terres et précarité → remise en cause du statut d'agriculteur en place par la SAFER car le fermage n'est pas perçu par le propriétaire mais l'AFPa

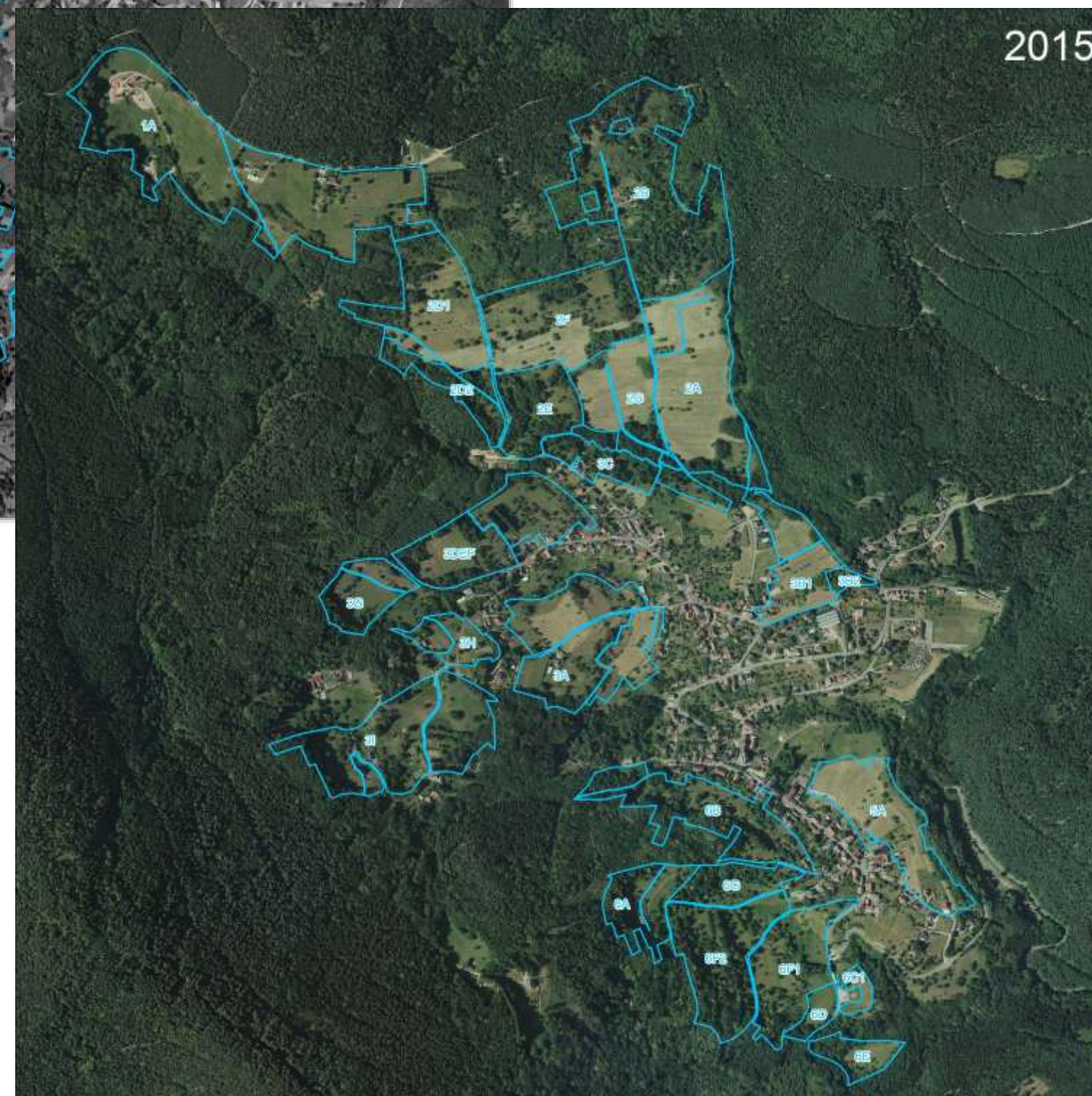
FACTEURS DE RÉUSSITE

⇒ Mobilisation d'habitants bénévoles sans faille composé de forces vives pour les travaux et d'une personne compétente dans les rouages administratifs

⇒ Appui technique

⇒ Soutien politique

AFP DE THANNENKIRCH : UNE DYNAMIQUE CITOYENNE



Thannenkirch, **c'est** :

- 460 habitants
- 115 ha agricoles / 460 ha
- 900 parcelles cadastrales
- 12 ares en moyenne
- + de 400 propriétaires

Thannenkirch, **c'est** aussi :

- un village morcelé aux nombreux propriétaires
- un enrichissement galopant
- un entretien agricole et privé insuffisant
- un village d'exception, une biodiversité et un patrimoine à préserver

Date de lancement du projet : juin 2016

Date de création : décembre 2022

Surface concernée : 19,86 ha

Nombre de parcelles : 209

Nombre de propriétaires : 67

A l'initiative du projet : habitants

Partenariat avec des éleveurs d'un village voisin : le Domaine d'Estaray

AFP CITOYENNE THANNENKIRCH : LES ÉTAPES DE CREATION (1/2)



AFP CITOYENNE THANNENKIRCH : LES ÉTAPES DE CREATION (2/2)

2023

- AG n°1 + 7 réunions du comité syndical
- Chantier participatif n°1

2024

- Chantier participatif n°2

2025

- AG n°2
- Remontées des besoins de travaux
- Elaboration des devis
- Dossier de subvention de rénovation pastorale

AFP CITOYENNE THANNENKIRCH : LA GOUVERNANCE

Assemblée générale (AG)

- 67 membres

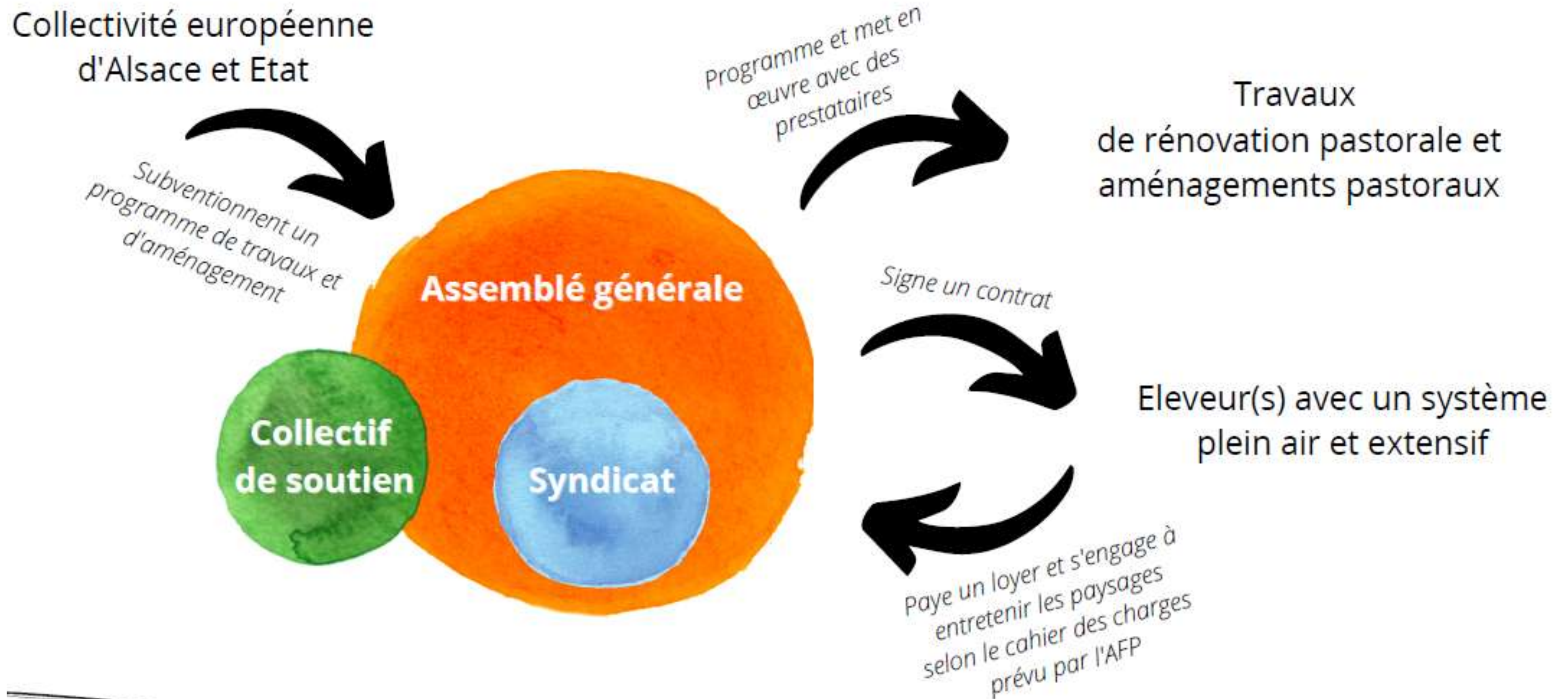
Syndicat

- Des réunions régulières : environ tous les deux mois
- 7 membres titulaires
- 7 membre suppléants

Président et vice-président

- Frédéric Liénard
- Commune de Thannenkirch

AFP CITOYENNE THANNENKIRCH : LE FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN



AFP CITOYENNE THANNENKIRCH : LE BUDGET DES TRAVAUX



1. Clôtures	
Ursus à moutons : 5500 mètres de clôture, 1,5m de haut, piquet acacias, pose de la clôture, passages canadiens, portes larges et piétonnes	95 260,00 €
2. Hydraulique	
Bassin d'abreuvement	13 500,00 €
3. Broyage des refus de pâture et rejets arbustifs	
Broyage et suppression des jeunes rejets arbustifs	24 000,00 €
4. Coupes sélectives	
Arbres dans des parcelles agricoles partiellement recolonisées de moins de 30 ans, désouchage et travail du sol	2 880,00 €
5. Protection des arbres fruitiers	
Protection et mise en place	5 000,00 €
TOTAL € HT	140 640,00 €

MONTAGE de l'AFP CITOYENNE THANNENKIRCH : MOYENS HUMAINS ET PARTENARIATS entre 2016 et 2022

- De solides partenariats techniques et financiers



FONDATION TERRE DE LIENS
Reconnue d'utilité publique
Habilitée à recevoir donations et legs



- Une apprentie en formation « gestion agricole des espaces naturels et ruraux »
- Un collectif local aux manettes
- Une couverture presse locale et nationale



RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

OUVRAGES ET GUIDES DE RÉFÉRENCE

- *Guide des associations foncières pastorales*, Association Française de Pastoralisme, (Cardère, 2011)
- 1972. La loi pastorale, Quentin Charbonnier, (Cardère, 2012)

RAPPORTS INSTITUTIONNELS

- Rapport d'information de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, M. Jean-Yves Bony et Mme Marie Pochon sur le rôle du pastoralisme dans l'aménagement du territoire, les causes de son déclin, et les conséquences pour le développement durable des territoires ruraux, le 9 avril 2025
- Rapport d'information au nom de la commission des affaires économiques sur « le pastoralisme : un modèle d'élevage d'avenir », par MM; Jean-Marc Boyer, Yves Bleunven et Lucien Stanzione, Sénateurs, 3 juin 2026
- Liste des AFP du Bas-Rhin avec arrêtés préfectoraux, statuts de création et modification des statuts :

RESSOURCES TECHNIQUES

- Dossier RECOLTE, Terre de liens
- Fiche pédagogique Les associations foncières et agricoles, Terre de Liens,
- Forum des marais atlantiques, fiche N°1 Présentation de l'outil AFP et intérêt en zone humide (septembre 2021)
- Quelles ressources pour financer le fonctionnement de nos AFP, Fédération des AFP de Savoie, 2018
- Aménagement foncier agricole forestier et environnemental, géomètre-expert, 2017

TRAVAUX SCIENTIFIQUES ET SOCIOLOGIQUES

- Laurence Barthe et Corinne Eychenne, « Les associations foncières pastorales : un dispositif de gouvernance concrète du foncier dans les territoires de montagne », *EchoGéo* [En ligne], 43 | 2018, mis en ligne le 22 mars 2018, consulté le 02 août 2026. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/15228> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.15228>
- Corinne Eychenne, “L’association foncière pastorale : un outil de gestion collective du foncier en montagne à fort potentiel d’innovation”, *Sud-Ouest européen* [Online], 47 | 2019, Online since 17 October 2019, connection on 03 August 2026. URL: <http://journals.openedition.org/soe/5539>; DOI: <https://doi.org/10.4000/soe.5539>

C'est l'heure des questions ?



FAQ

- Les parcelles dans l'AFP sont certainement déclarées à la PAC ? sont-elles éligibles aux MAE ? **Oui**
- A Thannenkirch : comment ont été financées les évaluations environnementales ? **La surface engagée est de 19,6h soit en-dessous du seuil réglementaire de 20 ha qui prévoit l'obligation de conduire des évaluations environnementales.**
- pour les agriculteurs exploitants: bail rural ? convention pluriannuelle ? "loyer" à combien l'ha ? **Dans le cadre de l'AFP de Schorbach, des baux ruraux sont proposées, tandis qu'à Thannenkirch, il s'agira de convention pluriannuelle.**
- Pour éviter le blocage de la gouvernance de l'AFP, quelle proportion de propriétaires favorables faut-il réellement viser (les 50% minimum pour la création semblent insuffisants pour permettre une bonne gouvernance) ? **Il faudrait viser à minima 70%**
- Y-a-t'il une place pour les éleveurs dans les décisions prises par l'AFP ? **De nombreux éleveurs sont également propriétaires et intègrent souvent le syndicat, ils participent donc aux décisions. Par ailleurs, le programme d'action de l'AFP est défini en concertation étroite avec les éleveurs, il faut les associer dès le début.**
- L'évaluation environnementale était nécessaire par rapport aux phases 1 et 2 à cause de la surface totale de l'AFP ? Ou c'est la législation qui a évolué ? **Le principe du cas par cas a été institué en 2016 et est non rétroactif. Donc il n'y a pas de lien entre la demande d'une évaluation environnementale et les tranches 1 et 2 présentée pour l'AFP de Schorbach.**
- La durée de 20 ans est-elle propre à cette AFP ou bien est-ce le cas pour toutes les AFP ? **La durée est précisée dans les statuts de l'AFP.**

Life Biodiv'Est est piloté par la Région Grand Est et financé par l'Union européenne et ses partenaires





Life Biodiv'Est est piloté par la Région Grand Est et financé par l'Union européenne et ses partenaires



Equipe LIFE Biodiv'Est

life.biodivest@grandest.fr

biodiversite.grandest.fr